

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle La Nature-en-Mouvement, le lundi 12 janvier 2026 à 19 h 30.

À laquelle sont présents :

Monsieur Marc-André Guertin, maire
Madame Mélodie Georget, conseillère
Monsieur Gaston Meilleur, conseiller
Monsieur David Morin, conseiller
Monsieur Claude Rainville, conseiller
Madame Isabelle Thibeault, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Marc-André Guertin.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Monsieur Michel Poirier, greffier adjoint

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Première période de questions.
3. Procès-verbaux des séances ordinaire du 1er décembre 2025 et extraordinaires du 15, 17 et 23 décembre 2025 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
4. Rapports sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 1311 et bordereaux des comptes à payer 2026-01-A, 2026-01-B, 2026-01-C, 2026-01-D.
5. Rapport des ressources humaines 2026-01.
6. Dépôt de déclarations des intérêts pécuniaires modifiées de membres du conseil - *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
7. Participation de membres du conseil aux Assises annuelles 2026 de l'Union des municipalités du Québec.
8. Participation de membres du conseil au Colloque FemmÉlues 2026 de la Fédération québécoise des municipalités du Québec.
9. Grille salariale 2026 du personnel non syndiqué et non-cadre au Service du loisir et de la culture.
10. Contrat d'assurance - Manoir Rouville-Campbell.
11. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 décembre 2025 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
12. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros CCU-25121603, CCU-25121604 et CCU-25121605.
 - CCU-25121603: Projet d'affichage - 620, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (suite 104)

- CCU-25121604: Permis de construction - Lot 6 569 906, chemin de la Montagne
 - CCU-25121605: Projet de lotissement - 800, chemin des Patriotes Nord (lot 3 139 545)
13. Contribution pour fins de parcs - 44, rue Plante.
14. Avis de motion annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire afin de modifier l'annexe « E » relative au stationnement.
15. Adoption du projet de Règlement numéro 919-24, intitulé: « Règlement modifiant le Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire afin de modifier l'annexe « E » relative au stationnement ».
16. Avis de motion annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement du plan d'urbanisme durable numéro 1230 afin de modifier les limites de deux aires d'affectation du sol dans le secteur de la rue des Vétérans.
17. Adoption du projet de Règlement numéro 1230-6, intitulé « Règlement amendant le Règlement du plan d'urbanisme durable numéro 1230 afin de modifier les limites de deux aires d'affectation du sol dans le secteur de la rue des Vétérans ».
18. Avis de motion annonçant l'adoption d'un Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de modifier l'encadrement des murets, murs de soutènement et clôtures sur le chemin des Patriotes.
19. Adoption du projet de Règlement numéro 1235-33, intitulé « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de modifier l'encadrement des murets, murs de soutènement et clôtures sur le chemin des Patriotes ».
20. Adoption du Règlement numéro 1356, intitulé: « Règlement décrétant des travaux de réfection d'infrastructures, soit le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire par excavation et gainage structural, d'égout pluvial, des travaux de voirie, de pavage, de bordures de béton, d'aménagement paysager et des travaux connexes sur la rue Chénier ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant une dépense de deux millions sept cent dix-huit mille dollars (2 718 000,00 \$) et un emprunt de neuf cent dix-huit mille dollars (918 000,00 \$) nécessaire à cette fin ».
21. Avis de motion annonçant l'adoption d'un règlement abrogeant le Règlement numéro 1321 ayant pour objet la création d'une réserve financière pour l'acquisition de lots afin de préserver certains milieux naturels et percées visuelles dans les zones A-16, AF-18 et AF-19 aux fins de conservation et de réserve foncière.
22. Adoption du projet de Règlement numéro 1371, intitulé: « Règlement abrogeant le Règlement numéro 1321 ayant pour objet la création d'une réserve financière pour l'acquisition de lots afin de préserver certains milieux naturels et percées visuelles dans les zones A-16, AF-18 et AF-19 aux fins de conservation et de réserve foncière ».
23. Octroi du contrat BA25-05 concernant les services professionnels regroupés - Audit énergétiques et plans de réduction des GES.
24. Octroi du contrat concernant la mise à niveau des licences Windows Server et assurance logiciel.

25. Deuxième période de questions.
26. Troisième période de questions.
27. Levée de la séance.

...Monsieur le maire Marc-André Guertin ouvre la séance à 19 h 30.

...Mot d'ouverture du maire.

2026-001

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2026 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Rainville
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées sur des points inscrits à l'ordre du jour par les personnes présentes.

2026-002

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 1ER DÉCEMBRE 2025 ET EXTRAORDINAIRES DU 15, 17 ET 23 DÉCEMBRE 2025 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélodie Georget
APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que les procès-verbaux des séances ordinaire du 1^{er} décembre 2025 et extraordinaires du 15, 17 et 23 décembre 2025 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soient et sont approuvés par ce conseil.

2026-003

RAPPORTS SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1311 ET BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2026-01-A, 2026-01-B, 2026-01-C, 2026-01-D

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur
APPUYÉ PAR : Monsieur David Morin
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que les rapports des dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 1311 au cours de la période du 26 novembre 2025 au 5 janvier 2026, signés en date du 5 janvier 2026 par madame Suzanne Bousquet, assistante-trésorière, et les bordereaux des comptes à payer numéro 2026-01-A, au montant de 2 469 102,65 \$, numéro 2026-01-B, au montant de 4 071,57 \$, numéro 2026-01-C, au montant de 793 988,94 \$, numéro 2026-01-D, au montant de 448 661,68 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2026-01, signé par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 6 janvier 2026.

2026-004

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2026-01

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2026-01 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 7 janvier 2026, pour la période du 26 novembre au 23 décembre 2025, soit et est approuvé par ce conseil.

...DÉPÔT DE DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES MODIFIÉES DE MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, les déclarations des intérêts pécuniaires modifiées de certains membres du conseil sont déposées par le greffier adjoint.

Le conseil prend acte.

2026-005

ASSISES ANNUELLES 2026 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

APPUYÉ PAR : Monsieur David Morin

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise monsieur Marc-André Guertin, maire, et monsieur Louis Toner, conseiller municipal, à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront du 13 au 15 mai 2026, à Québec, et autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 890,00 \$, plus les taxes, par personne, ainsi que le remboursement des dépenses encourues.

Que les frais d'inscription, soient payables à même le poste budgétaire 02-110-00-311, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2026-01 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 23 décembre 2025.

2026-006

COLLOQUE FEMMÉLUES DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise mesdames Mélodie Georget et Isabelle Thibeault, conseillères municipales, à participer au Colloque FemmÉlues annuel de la Fédération des municipalités du Québec qui se tiendra les 5 et 6 février 2026, au Manoir du Lac Delage, dans la région de Québec, et autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 115,00 \$, incluant les taxes, par personne, ainsi que le remboursement des dépenses encourues.

Que les frais d'inscription, soient payables à même le poste budgétaire 02-110-00-311, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2026-02 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 12 janvier 2026.

2026-007

**GRILLE SALARIALE 2026 DU PERSONNEL NON SYNDIQUÉ ET NON-CADRE
AU SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Rainville
APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la grille salariale proposée pour l'année 2026 pour les postes de personnel non syndiqué et non-cadre au Service du loisir et de la culture, laquelle grille est jointe à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

2026-008

CONTRAT D'ASSURANCE - MANOIR ROUVILLE-CAMPBELL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire assure le bâtiment abritant le Manoir Rouville-Campbell, situé au 125, chemin des Patriotes Sud;

CONSIDÉRANT le bail triple net intervenu entre la Ville et Manoir RC inc. pour la location du Manoir Rouville-Campbell;

CONSIDÉRANT QUE Manoir RC inc. a pris possession de l'immeuble le 5 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE Manoir RC inc. a contracté une police d'assurance débutant le 31 décembre 2025 afin d'assurer le Manoir Rouville-Campbell ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur
APPUYÉ PAR : Madame Mélodie Georget
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil requiert du Fonds d'assurance des municipalités du Québec de retirer de la liste des bâtiments à assurer de la Ville, le Manoir Rouville-Campbell, sis au 125, chemin des Patriotes Sud, à Mont-Saint-Hilaire, à compter du 31 décembre 2025 vu le bail triple net intervenu entre la Ville et Manoir RC inc.

2026-009

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2025 DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 décembre 2025 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2026-010

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
NUMÉROS CCU-25121603, CCU-25121604 ET CCU-25121605**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 16 décembre 2025 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- CCU-25121603: 620, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (suite 104)
Projet d'affichage

- CCU-25121604: Lot 6 569 906, chemin de la Montagne
Permis de construction – Habitation unifamiliale isolée
Certificat d'autorisation – Travaux d'aménagement de terrain
- CCU-25121605: 800, chemin des Patriotes Nord (lot 3 139 545)
Projet de lotissement

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1364 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

2026-011

CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS - 44, RUE PLANTE

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement pour la subdivision du lot 1 819 167 au cadastre du Québec (44, rue Plante) a pour but de créer les lots projetés 6 656 048 à 6 656 050;

CONSIDÉRANT QUE l'opération cadastrale est assujettie à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;

CONSIDÉRANT QUE le lot projeté 6 656 049, d'une superficie de 702,3 mètres carrés, n'est pas assujetti à la contribution pour fins de parcs puisqu'un bâtiment principal y est déjà construit;

CONSIDÉRANT QUE les lots projetés 6 656 048 et 6 656 050, d'une superficie totale de 1 331,7 mètres carrés sont assujettis à la contribution pour fins de parcs;

CONSIDÉRANT l'orientation du conseil visant une contribution sous forme monétaire;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande des lots constructibles a été évaluée à 630 000,00 \$ par la firme Sylvestre Leblond et Associés dans un rapport daté du 6 décembre 2025 et que sur la base de cette évaluation, la contribution exigible pour fins de parcs serait de 63 000,00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Rainville
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accepte en guise de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels la somme de 63 000,00 \$, laquelle représente 10 % de la valeur marchande du site visé pour la contribution, soit les lots 6 656 048 et 6 656 050 au cadastre du Québec, ayant une superficie totale de 1 331,7 mètres carrés.

2026-012

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 919-24 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 919 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE « E » RELATIVE AU STATIONNEMENT

Monsieur David Morin, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire afin de modifier l'annexe « E » relative au stationnement.

2026-013

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 919-24 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 919 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE « E » RELATIVE AU STATIONNEMENT - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Morin

APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de Règlement numéro 919-24, intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire afin de modifier l'annexe « E » relative au stationnement », soit et est adopté par ce conseil.

2026-014

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1230-6 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME DURABLE NUMÉRO 1230 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE DEUX AIRES D'AFFECTATION DU SOL DANS LE SECTEUR DE LA RUE DES VÉTÉRANS

Madame Mélodie Georget, conseillère municipale, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement du plan d'urbanisme durable numéro 1230 afin de modifier les limites de deux aires d'affectation du sol dans le secteur de la rue des Vétérans.

2026-015

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1230-6 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME DURABLE NUMÉRO 1230 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE DEUX AIRES D'AFFECTATION DU SOL DANS LE SECTEUR DE LA RUE DES VÉTÉRANS - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélodie Georget

APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de Règlement numéro 1230-6, intitulé : « Règlement amendant le Règlement du plan d'urbanisme durable numéro 1230 afin de modifier les limites de deux aires d'affectation du sol dans le secteur de la rue des Vétérans », soit et est adopté par ce conseil.

Que l'assemblée publique de consultation requise en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit fixée selon les normes établies à cette loi et conformément au Règlement numéro 1311 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire relatif à la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires municipaux.

2026-016

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE MODIFIER L'ENCADREMENT DES MURETS, MURS DE SOUTÈNEMENT ET CLÔTURES SUR LE CHEMIN DES PATRIOTES

Madame Isabelle Thibeault, conseillère municipale, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de modifier l'encadrement des murets, murs de soutènement et clôtures sur le chemin des Patriotes.

2026-017

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-33 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE MODIFIER L'ENCADREMENT DES MURETS, MURS DE SOUTÈNEMENT ET CLÔTURES SUR LE CHEMIN DES PATRIOTES - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de Règlement numéro 1235-33, intitulé : « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de modifier l'encadrement des murets, murs de soutènement et clôtures sur le chemin des Patriotes », soit et est adopté par ce conseil.

Que l'assemblée publique de consultation requise en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* soit fixée selon les normes établies à cette loi et conformément au Règlement numéro 1311 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire relatif à la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires municipaux.

2026-018

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1356 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTI
ON D'INFRASTRUCTURES, SOIT LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE PAR EXCAVATION ET GAINAGE STRUCTURAL, D'ÉGOUT PLUVIAL, DES TRAVAUX DE VOIRIE, DE PAVAGE, DE BORDURES DE BÉTON, D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DES TRAVAUX CONNEXES SUR LA RUE CHÉNIER AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UNE DÉPENSE DE DEUX MILLIONS SEPT CENT DIX-HUIT MILLE DOLLARS (2 718 000,00 \$) ET UN EMPRUNT DE NEUF CENT DIX-HUIT MILLE DOLLARS (918 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN - ADOPTION**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} décembre 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 1356, intitulé : « Règlement décrétant des travaux de réfection d'infrastructures, soit le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire par excavation et gainage structural, d'égout pluvial, des travaux de voirie, de pavage, de bordures de béton, d'aménagement paysager et des travaux connexes sur la rue Chénier ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant une dépense de deux millions sept cent dix-huit mille dollars (2 718 000,00 \$) et un emprunt de neuf cent dix-huit mille dollars (918 000,00 \$) nécessaire à cette fin », soit et est adopté par ce conseil.

2026-019

AVIS DE MOTION ANNONÇANT L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1321 AYANT POUR OBJET LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE LOTS AFIN DE PRÉSERVER CERTAINS MILIEUX NATURELS ET PERCÉES VISUELLES DANS LES ZONES A-16, AF-18 ET AF-19 AUX FINS DE CONSERVATION ET DE RÉSERVE FONCIÈRE

Monsieur Louis Toner, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement abrogeant le Règlement numéro 1321 ayant pour objet la création d'une réserve financière pour l'acquisition de lots afin de préserver certains milieux naturels et percées visuelles dans les zones A-16, AF-18 et AF-19 aux fins de conservation et de réserve foncière.

2026-020

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1371 - RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1321 AYANT POUR OBJET LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE LOTS AFIN DE PRÉSERVER CERTAINS MILIEUX NATURELS ET PERCÉES VISUELLES DANS LES ZONES A-16, AF-18 ET AF-19 AUX FINS DE CONSERVATION ET DE RÉSERVE FONCIÈRE - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Monsieur David Morin
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de Règlement numéro 1371, intitulé : « Règlement abrogeant le Règlement numéro 1321 ayant pour objet la création d'une réserve financière pour l'acquisition de lots afin de préserver certains milieux naturels et percées visuelles dans les zones A-16, AF-18 et AF-19 aux fins de conservation et de réserve foncière », soit et est adopté par ce conseil.

2026-021

OCTROI DU CONTRAT BA25-05 - SERVICES PROFESSIONNELS REGROUPÉS - AUDIT ÉNERGÉTIQUES ET PLANS DE RÉDUCTION DES GES - 6005438 CANADA INC. (DWB CONSULTANTS)

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélodie Georget
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de 6005438 CANADA INC. (DWB CONSULTANTS), au montant de 57 102,33 \$ pour l'année 2026, incluant les taxes, dans le cadre du contrat BA25-05 pour des services professionnels regroupés-Audit énergétiques et plans de réduction des GES pour la période du 12 janvier 2026 au 31 décembre 2026, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la dépense au montant de 57 102,33 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-811-00-417, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence la mairesse ou le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2026-022

OCTROI DU CONTRAT - MISE À NIVEAU DES LICENCES WINDOWS SERVER ET ASSURANCE LOGICIEL – COMPUGEN INC.

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour des licences Windows Server vers une version plus récente est essentielle afin d'assurer la sécurité des systèmes informatiques de la Ville, de maintenir la conformité aux exigences gouvernementales en matière de protection des données et de soutenir la continuité des services municipaux;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-041 adoptée par le conseil en date du 3 février 2025 qui confiait au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) le mandat de préparer au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, un document d'appel d'offres visant à adjudiquer un contrat d'acquisition de licences Windows Server et SQL pour la période du 1^{er} mars 2025 au 29 février 2028;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de la compagnie Compugen inc., fournisseur qualifié au mandat du Centre d'acquisitions gouvernementales CAG 2024-8186-80 : LOGICIELS MICROSOFT SELECT PLUS, pour l'acquisition de licences Windows Server 2025 DataCenter et autres licences nécessaires au montant de 51 558,93 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil octroie le contrat d'acquisition des licences Windows Server 2025 DataCenter et autres licences nécessaires à la compagnie Compugen inc., dans le cadre du mandat CAG 2024-8186-80 : LOGICIELS MICROSOFT SELECT PLUS du Centre d'acquisitions gouvernementales selon la proposition reçue le 24 novembre 2025 au montant de 51 558,93 \$, incluant les taxes.

Que la dépense décrite au bon de commande TI 26-2 au montant de 51 558,93 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste 55-991-00-001 (Fonds de roulement), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que la somme empruntée au fonds de roulement soit remboursable sur une période de trois (3) ans.

Que le gestionnaire des technologies de l'information soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tout document donnant effet à la présente.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS.

Des questions sont posées par les personnes présentes.

TROISIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS.

Le conseil répond aux questions écrites transmises avant la séance.

2026-023

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance ordinaire du 12 janvier 2026 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 20 h 07.

Marc-André Guertin, maire

**Michel Poirier,
Greffier adjoint**

Ce procès-verbal n'est pas encore approuvé.